



**Avis public aux personnes et organismes désirant
s'exprimer sur le projet de règlement n° 2015-524
d'amendement au zonage**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 novembre 2015, le Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2015-524 amendant le règlement de zonage n° 2005-419 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Description des zones concernées :

- une grande partie du territoire est visée par une ou plusieurs dispositions du règlement. Les zones concernées par la modification correspondent aux zones agroforestières « AF-1 à AF-17 » qui sont situées principalement le long de l'ensemble des limites de la Municipalité, la zone industrielle « I-2 » qui est située entre la Ville de Waterloo et le village de Warden ainsi que la zone récréative « Rec-9 » localisée à l'est de la Municipalité, soit adjacente au chemin du Golf.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter, dans la classification des usages autorisés à l'article 22, l'usage de vente et de transformation des produits de la ferme à la ferme pour le groupe d'usage agricole.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation,

le **8 décembre 2015, à 19 h**, à la Mairie du Canton de Shefford.

Cette assemblée de consultation permettra au Conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À SHEFFORD, CE 11 NOVEMBRE 2015.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Sylvie Gougeon, gma